

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Valgelon-La Rochette

### Objet

Le dix-sept septembre deux mil vingt-deux à dix heures

En séance publique, sous la présidence de Monsieur David ATES, Maire  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,

Modification du tableau des  
effectifs

Création d'un poste d'adjoint  
technique aux services  
techniques

**Présents** : David ATES, Nathalie REBATEL, Emmanuelle ESCOFFIER-ATES, Olivier GUILLAUME, Jacky DONJON, Jacky GACHET, Véronique CORTES ROUX-LATOURE, Lionel FUENTES, Guillaume FOUCHER, Christophe SCHOERLIN, Florence YSARD JACOB, Carine PIBOULEU, Christophe DUTHEIL, Céline BORDIER, Elodie VANACKERE, Mathilde GAZZA, Jean-Marc DEBAUGE, Annie GONTARD, Virgile FIELBARD, Véronique LEPRUN, Patrick CHARLES, Marcel TRANCHANT

**Procurations** : Pierre VERNEY à Christophe DUTHEIL, Gilles GLAREY à Mathilde GAZZA, Morgane ALVES DIAS à Jean-Marc DEBAUGE, Sarah COMMUNAL à Jacky DONJON, Delphine LAINÉ à Patrick CHARLES, Fabien GARCIA à Annie GONTARD

---

Date de convocation  
9 septembre 2022

---

**Absent excusé** : Jean-Claude BENGRIBA

---

Date d'affichage  
23 septembre 2022

---

Monsieur Jean-Marc DEBAUGE a été élu secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de présents :	22
Nombre de votants :	28
Exprimés :	28

Monsieur le Conseiller municipal délégué expose,

Par délibération du Conseil municipal du 02 juillet 2022, vous avez approuvé la création et suppression d'emplois afin de mettre en adéquation le tableau des emplois avec l'organisation des services.

L'agent affecté au stade a dès cet été rejoint l'équipe des ateliers municipaux pour renforcer les équipes. Par ailleurs, un agent occupant un poste à 0.43 d'ETP a fait valoir ses droits à la retraite.

Il vous est proposé de créer un poste à temps plein permettant l'affectation définitive de l'agent du stade aux ateliers municipaux permettant ainsi plus de polyvalence des équipes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la Loi du 26 janvier 1984 et notamment l'article 34,  
Vu le tableau des emplois communaux

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

- APPROUVE la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet au 1er octobre 2022
- S'ENGAGE à inscrire chaque année les crédits nécessaires au budget primitif
- APPROUVE la modification du tableau des emplois communaux en conséquence, soit :

Création de poste : TECH12 :  
Filière : technique  
Cadre d'emploi : catégorie C  
Grade : Adjoint technique

CONTRE(S)	ABSTENTION(S)	POUR(S)	NPPV
0	0	28	0

Tous les membres présents ont signé au registre.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
David ATES

